RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3438/E.C.

Réponse au n°889/Cont.E.C.
du 6 décembre 1950.

Astrida, le 11 décembre 1950.

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n°889/Cont.E.C.du 6 décembre 1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'acte n° 142 VAN TICHELEN Anne porte au registre "domicilié à Anvers, et de Verbaet sans répétition de domicilié à ".

Cette erreur ne peut se produire au registre celui-ci n'étant pas imprimé les actes étant écrits entièrement à la main.

L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

A Monsieur le Chef du Service
de la Justice et du Contentieux
à U S U M B U R A .